



Albi, le 01 août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vigilance Orange CANICULE dans le département du Tarn

Météo France placera à partir de jeudi 2 août 12h le département du Tarn en vigilance météorologique orange canicule.

Le préfet du Tarn déclenchera donc demain à midi, le niveau 3 - alerte canicule du plan national canicule (PNC).

Evolution prévue :

Jeudi après-midi, les maximales atteindront fréquemment 34 à 36 degrés en plaine et vallées. Vendredi, cette chaleur s'accroîtra avec des températures nocturnes ne s'abaissant pas sous le seuil de 20 degrés dans les zones urbaines et de 17 à 20 ailleurs. Celles de la journée atteindront 36 à 38 degrés, localement 39 dans les zones urbaines et 30 à 33 sur le littoral.

Conseils de comportement :

- * En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- * Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- * Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- * Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- * Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- * Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- * Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement.
- * Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- * Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- * Limitez vos activités physiques.
- * En cas de malaise composez le 15.

La plateforme téléphonique « **Canicule Info Service** » est également à votre disposition. Ce numéro vert, accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.



Contacts Presse : Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Basile DELBRUEL - 05 63 45 60 87 basile.delbruel@tarn.gouv.fr
Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

La Direction générale de la Santé appelle l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, familles, voisins, etc.) à poursuivre leur mobilisation pour **appliquer et relayer les conseils des autorités sanitaires, en particulier auprès des personnes les plus fragiles.**

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à s'inscrire sur la **liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.
- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à **les protéger en permanence de la chaleur** (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. **Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même.** Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandeur conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

Par ailleurs, en prévision des départs en vacances et du trafic annoncé « rouge » samedi par Bison futé, la Direction générale de la Santé rappelle les gestes simples à adopter par tous pour mieux lutter contre les conséquences de la chaleur pendant les déplacements :

- évitez de circuler aux heures les plus chaudes et faire des pauses fréquentes à l'ombre ou dans des lieux frais ;
- pensez à emporter des quantités d'eau suffisante pour la durée du trajet ;
- pour vous accompagner sur la route, des messages de prévention seront diffusés sur les panneaux lumineux et par les radios autoroutières (107.7FM) dans les départements concernés.

Pour en savoir plus sur les mesures du plan national canicule et les recommandations de prévention à l'attention des différents publics :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - [Canicule et fortes chaleurs](#)
- Santé publique France : [Canicule et fortes chaleurs : comprendre les risques](#)
- Ministère du Travail : [Rappel aux employeurs des mesures \(1\) visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, notamment en période de fortes chaleurs](#)
- [Sites internet des agences régionales de santé](#) et des préfectures concernées par ces fortes chaleurs pour les informations et recommandations locales spécifiques
- [Carte de vigilance Météo-France](#) permet de s'informer deux fois par jour de l'évolution des températures.

(1) 1 Articles L. 4121-1 et suivants et articles R. 4121-1 et suivants du code du travail